



Municipalité de Cayamant

LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT est à la recherche d'un(e) manœuvre – journalier(ière).

STATUT : Poste temporaire

RÉSUMÉ DE LA FONCTION

Sous l'autorité du contremaître de la voirie et de la direction générale de la municipalité.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

- Tâches liées au service d'hygiène et environnement;
- Collecte des matières résiduelles, recyclables et compostables;
- Support aux travaux liés au réseau routier;
- Support aux travaux en voirie;
- Soutien à l'entretien;
- Toutes autres tâches liées.

EXIGENCES DU POSTE :

- Une carte de sécurité pour les chantiers de construction est considérée comme un atout;
- Une connaissance dans les travaux de voirie municipale, entretien des parcs et bâtiments serait un atout;

AUTRES EXIGENCES :

- Bonne forme physique;
- Capacité à travailler en présence de matières résiduelles;
- Sens des responsabilités; autonomie;
- Intégrité;
- Assiduité, ponctualité et polyvalence
- Permis de conduire de classe 5 et habilité à conduire un tracteur.

SALAIRE : selon l'échelle salariale en vigueur.

Horaire : L'horaire normal de 40h semaine – les heures peuvent varier et être étalées les soirs et fins de semaine. Appelé à travailler sous des conditions climatiques particulières selon les tâches.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 12 août 2024 à 16h00 au bureau municipal, au **6, ch. Lachapelle, Cayamant, Québec, J0X 1Y0**, ou par télécopieur **819-463-4020** ou par courriel au info@cayamant.ca

Seuls les candidats retenus seront contactés.
